



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N° 95/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 11 Décembre 2023

Séance du 19 Décembre 2023

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire.  
Mme Kitty MARIE-LUCE Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 19 Décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**APPROBATION DU PROJET « LA BALADE URBAINE DU SAINT-ESPRIT : DES OUTILS INNOVANTS AU SERVICE D'UN MUSÉE A CIEL OUVERT »**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h57) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR (départ à 20h21) - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN (arrivée à 19h06) - M. Boris VIGILANT (arrivée à 19h06) - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Olivier BERISSON - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 19h00) (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE à FM. TIRAULT (jusqu'à 19h57)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND
- Mme Stéphanie PARTY à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON
- M. DURANTY Michel à Mme Huguette DELEM

**Étaient absents (es) :**

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Steve ALLONGOUT

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Kitty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N° 95/2023

Le Maire expose.

### □ Rappel du contexte

La ville du Saint Esprit s'inscrit dans une politique de préservation et de mise en valeur de son patrimoine bâti qui se traduit par de nombreuses initiatives parmi lesquelles le projet de réhabilitation lourde de l'Hôtel de Ville et la restauration du centre bourg qui compte de nombreux points d'intérêt architecturaux répertoriés.

Cette volonté de faire de l'exceptionnel patrimoine de la commune un atout au service du rayonnement et de l'attractivité touristique du territoire, se traduit par une stratégie ambitieuse notamment par la mobilisation de divers dispositifs (Petites Villes de Demain, Ville Fleurie ...).

Elle se trouve appuyée et renforcée par une dynamique d'animation basée sur la rencontre entre le patrimoine matériel et immatériel du territoire et la création conduite au titre d'un projet de Labellisation en tant que Centre Culturel de Rencontre (CCR).

C'est au carrefour de ces deux axes que se construit le projet de matérialisation d'un circuit de visite et de découverte en réalité augmentée du bourg du Saint-Esprit.

### □ Objectifs

Le projet vise à concevoir et à produire des supports de communication interactifs, qui permettront aux futurs touristes et visiteurs de se balader dans le centre bourg de la ville, tout en ayant accès à son histoire.

Une proposition de circuit qui sera mise à disposition gratuitement en format papier (Carte), augmentée de contenus digitaux accessibles notamment à travers des QR Code. Ces contenus seront aussi rendus disponibles par une signalétique touristique implantée en entrée de ville et sur les sites principaux du bourg.

L'ensemble de ces supports vise à permettre une expérience sensible de la ville et de son riche patrimoine à travers trois entrées : « Histoire & Patrimoine », « Faune & Flore », « Création artistique ».

Plusieurs objectifs découlent ainsi de ce projet de circuit touristique urbain :

- Contribuer au développement économique de la ville en boostant le secteur touristique
- Augmenter la fréquentation touristique, et l'attractivité du bourg
- Faciliter l'accès aux informations touristiques grâce aux nouvelles technologies
- Mettre en valeur les différents sites culturels, patrimoniaux et naturels de la ville
- Améliorer le rayonnement et la notoriété de la ville
- Mettre la dynamique de création artistique à l'œuvre sur le territoire au service du développement touristique

Ce projet innovant repose essentiellement sur 3 axes :

- Une expérience immersive et pluri-sensorielle grandeur nature
- Un appel aux nouvelles technologies pour une mise en récit et une scénarisation du patrimoine
- Une approche personnalisée en fonction des points d'intérêt du visiteur grâce aux points d'entrée différenciés (Patrimoine bâti- immatériel- naturel...)

### □ Financement

Montant global estimé de l'opération : 130 000 €

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	49.8%	64 700 €
Atout France (Destination Outre-Mer)	31.5%	41 000 €
Ville du Saint-Esprit	18.7%	24 300 €
	100%	130 000 €

## EXTRAIT N° 95/2023

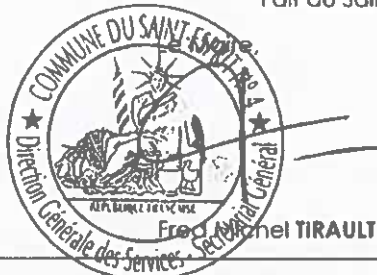
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET DEUX ABSTENTIONS (ANNIE GROS-DUBOIS ET OLIVIER BERISSON),

1. **APPROUVE** le projet « La balade urbaine du Saint-Esprit : des outils innovants au service d'un musée à ciel ouvert » et son plan de financement,
2. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les démarches techniques, administratives et financières en vue de la réalisation de cette opération,
3. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre de la présente affaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h43. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le 19 décembre 2023



La secrétaire de séance,

Ketty MARIE-LUCE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture



Le Maire,

Fred Michel TIRAULT

